« L’infatué » N° 1 d’Eure et Loir.



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

L’association **Anticor 28,** à accordée une récente interview à **MédiaChartres,** et cela valait le déplacement !

https://www.anticor.org/

Contre la corruption
Pour l’éthique en politique
anticor

SCOOP
INFINITE NEWS

Le référent pour l’**Eure et Loir**, nous à informé, être désormais lui aussi sur la liste (très longue) des **procédures** du **Maire de Chartres** (comme beaucoup et … beaucoup d’autres) !

***La liste des plaintes !**



Mais, pour **certainement éviter de passer pour le « procédurier de service »**, il à sollicité son staff, et demandé à deux d'entre eux, (**ductile à souhait**) bien sur, de se « mouiller » à sa place (dans la pure tradition des barbouzes) **très bien payés en fin de mois.**

Trop gros « poisson », peur de l'effet boomerang et de la lassitude des Juges, adversaires de taille ?



- **Il était donc justifié d'être très prudent, et de faire « porter le chapeau par d'autres » (sait-on-jamais) ?**
  Deux plaintes, suffisamment « **crédibles** » selon **l'ancien Procureur**, qui a ordonné une audition, **à … Orléans (?)**

Avec le charme des petites Villes de province, nul n'ignore les relations « **cordiales**« entre « **certaines personnes**« , les liens du **Maire avec d'autres, et « plus » si affinités !**

Comme nous le souligne le référent **Anticor 28**, et comme

par magie, **les thèmes des deux plaintes, sont identiques** (copié/collé) avec toutes deux, « **des preuves irréfutables** » (**toutes faîtes à la main) … quel talent !**

- 

Rappel: Code pénal : articles 441-1 à 441-12 Peines pour faux et usage de faux

Et pour ce faire, la Ville dispose d'un studio TV tout neuf (ou tout est possible), les montages comme le reste (I A) !

https://www.lefigaro.fr/politique/le-maire-de-chartres-ecrit-son-discours-du-8-mai-avec-chatgpt-20230510

https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/chartres-tv/

Pour le référent d'Anticor, c'est une véritable satisfaction, car cela prouve que les enquêtes dérangent plus que jamais, que la peur et la pression devient intenable et que le travail du groupe local, est payant !

MédiaChartres n'a pas réussi à en savoir plus, sur la réponse

(en préparation) du référent, mais à regarder de près dans les affaires passées ou en cours, cela ne laisse pas beaucoup de place aux doutes (à suivre).



***La diffamation,** est un **abus** qui constitue une infraction prévue par la **loi du 29 juillet 1881** et également par le **code pénal**. La diffamation se définie comme « ***toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel il est imputé*« .**





dans un prochain épisode.

Serge Maloude